

tion des départements ministériels ;  
Vu le Décret n° 92 - 195 du 12 Août 1992 portant réorganisation du Ministère de l'Éducation Nationale et de la Recherche Scientifique ;  
Vu le Décret n° 96 / PR du 27 Août, 1996 portant composition du Gouvernement

### ARRETE :

Article premier : En application de l'article 22 du décret N° 92-195 / PM du 12 Août 1992 portant réorganisation du ministère de l'éducation nationale et de la recherche le projet éducation en matière de population et à la vie familiale est intégré à la direction des projets-éducation au sein de la direction générale de la planification de l'éducation.

Art. 2 : Le Directeur général de la Planification de l'éducation est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au journal officiel de la république togolaise et partout où besoin sera.

Fait à Lomé, le 5 février 1997  
Edo Kodjo Maurille AGBOBLI

### MINISTERE DES MINES DE L'EQUIPEMENT DES TRANSPORTS ET DES POSTES ET TELECOMMUNICATIONS

Arrêté N° 5 / MMETPT du 10 / 2 / 97 - Est nommé : Directeur Général Adjoint des Travaux Publics, M. AHOUISSI Kokou Mensah, n° matricule 006776-S, Ingénieur des Travaux Publics de Classe Exceptionnelle en remplacement de M. SOGNONVI Kokou Amagbégnon admis à la retraite.

M. AHOUISSI Kokou Mensah, est chargé cumulativement avec ses fonctions de Directeur Général Adjoint, d'apporter un appui technique à la Direction des Routes jusqu'à nouvel ordre.

Le traitement de l'intéressé reste imputable à la section 41 chapitre 20 du budget général.

Arrêté N° 6 / MMETPT du 11 / 2 / 97 - Est nommé Directeur des routes M. Talaki Ekpaoh Siyoh, n° matricule 027879-H, des Travaux publics de 1<sup>ère</sup> classe 2<sup>ème</sup> échelon en remplacement de M. AHOUISSI Kokou Mensah.

Le traitement de l'intéressé reste imputable à la section 41 chapitre 20 du budget général.

Le présent arrêté prend effet pour compter de sa date de signature.

### MINISTERE DE LA SANTE

Arrêté N° 34 / MS / DGS / DPLET du 14 / 2 / 97 - Mlle MINTOUMBA Yendoumba, Pharmacienne, est autorisée à transférer son Officine de Pharmacie située au quartier Kotokoli Zongo, à Kpégui derrière le Marché de Dapaong.

La pharmacie garde son ancienne appellation de <<PHARMACIE SAVANA>>.

### MINISTERE DE LA JUSTICE ET DES DROITS DE L'HOMME

*Arrêté N° 97-01 / MJDH du 7 / 2 / 97 - Portant création, organisation et fonctionnement du Centre d'Information et de documentation des droits de l'homme*

LE GARDE DES SCEAUX, MINISTRE DE LA JUSTICE ET DES DROITS DE L'HOMME.

Vu le décret n° 96-083 / PR du 4 juillet 1996 portant attributions et organisation du Ministère des droits de l'homme et de la réhabilitation.

Vu le décret n° 96-097 / PR du 27 août 1996 portant composition du gouvernement.

### ARRETE :

Article Premier : Il est créé au Ministère de la Justice et des Droits de l'Homme un centre d'information et de documentation sur les droits de l'Homme (CIDOC-DH).

Art. 2 : Le centre d'information et de documentation (CIDOC-DH) a pour objet la collecte de tous documents relatifs aux droits de l'Homme, notamment les ouvrages écrits, logiciels, ouvrages graphiques, picturaux, multimédia, plastiques, audiovisuel, cinématographiques, photographiques, les textes ou toute autre création artistique, artisanale ou industrielle, en vue de leur diffusion et leur mise à la disposition du public.

Art. 3 : Le centre est dirigé par un responsable ayant la qualité de chef de service nommé par arrêté du Garde des Sceaux, Ministre de la Justice et des Droits de l'Homme.

Art. 4 : Une note de service du Garde des Sceaux, Ministre de la Justice et des Droits de l'Homme fixe les modalités de fonctionnement du centre.

Art. 5 : Le présent arrêté sera publié au journal officiel.

Fait à Lomé, le 7 février 1997

Le Garde des Sceaux Ministre de la Justice et des Droits de l'Homme  
**Ephrem Seth DORKENOO**

### MINISTERE DE L'AGRICULTURE DE L'ELEVAGE ET DE LA PECHE

*Arrêté N°07 / MAEP/DAF/DGDR du 13 Février 1997 - Portant création, organisation et fonctionnement du projet d'organisation et de développement villageois (PODV) en région maritime*

LE MINISTRE DE L'AGRICULTURE, DE L'ELEVAGE ET DE LA PECHE

Vu le Décret N° 91-90/PR du 03 Avril 1991, portant réorganisation du Ministère du Développement Rural.

Vu le Décret N° 82-137 du 11 Mai 1992 fixant les principes généraux d'organisation des départements ministériels :

Vu le Décret N°96-097/PR du 27 Août 1996 portant composition du Gouvernement.

Vu l'arrêté N° 21/MAEP/DAF du 30 Octobre 1996 portant annulation de l'arrêté